

<p style="text-align: center;">POINTS FORMULES PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL CGT Séance du 7 mars 2017</p>
--

1. Questions en attente de réponse de la Direction ;

- 1.1. Point sur l'aménagement des Berlingo.
- 1.2. Point sur les mesures prises par le groupe de travail au sujet de la charge administrative des commerciaux.
- 1.3. Installation dans tous les sites Canon (agences province et bureaux d'affaire) de panneaux réservés à la communication syndicale et aux affichages des IRP (de nombreux sites ne sont toujours pas équipés) ; focus sur l'agence de Nantes (*Passe-Partout n'a toujours pas apporté les clefs !*).

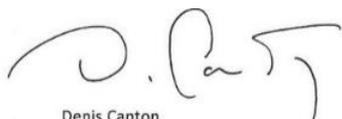
2. Points faisant l'objet d'un suivi par les Délégué-e-s du Personnel ;

- 2.1. Point sur les difficultés liées aux visites obligatoires de la médecine du travail sur le site de Montévrain (où en sont les 84 personnes toujours pas à jour de leur visite - cf. DP de février dernier, point 2.1 ?).
- 2.2. Etat des lieux des visites obligatoires en province. Point « d'étape ».
- 2.3. Point sur les conditions et la charge de travail OM/OKS.
- 2.4. Information des salarié-e-s de l'absence du chef de service par la hiérarchie ou la DRH (point 5 OdJ CGT DP de décembre 2016 et point 2.11 OdJ CGT DP de janvier 2017) ;
 - Le délai d'un mois pour activer le back-up d'un chef de service est bien trop long, notamment pour la validation des notes de frais. La rapidité du remboursement des sommes avancées étant directement liée à ce back-up.
- 2.5. Téléphones portables professionnels ; le point sur l'appel d'offre.
- 2.6. Traduction en français des mails provenant de Canon Europe en anglais ; un effort a été fait, mais il reste beaucoup à faire dans certains services administratifs.

3. Mise à disposition des élu-e-s qui n'en possède pas d'un ordinateur portable.**4. PRV techniques non réglés sur la paie de février.****5. Objectifs PRV techniques irréalisables ;**

- 5.1. Dépanner à la première intervention : les techniciens ne connaissant pas le parc sur lequel ils sont amenés à intervenir (« hors secteurs » de plus en plus nombreux), la pertinence de leur lot voiture est très difficile à réaliser.
- 5.2. Réduction des RPM (Retours Pièces Manquantes) : idem point 5.1.
- 5.3. Ajuster le lot voiture pour éviter que les pièces stagnent (pièces « not moving ») : comment supprimer des pièces lorsque l'on n'a pas de vision du parc sur lequel on intervient ? Sur ces trois critères, les techniciens sont pénalisés dans la réalisation de leurs objectifs.
- 5.4. La CGT propose que soit créée une commission paritaire d'élaboration et de suivi des PRV techniques (sur le modèle de la commission Pay-Plan commerciale).

6. **La Direction a entamé une procédure de dénonciation d'un accord atypique ainsi que d'un ensemble d'usages en vigueur chez Canon France. Des salarié-e-s de plusieurs catégories professionnelles, non élu-e-s, s'inquiètent de savoir si leurs usages et pratiques sont également concernés.**
7. **Situation du district commercial de Nice ;**
7.1. Face à la situation de détresse de la force commerciale de ce district suite à l'arrivée d'un nouveau RRV, nous souhaitons demander à la Direction de faire cesser ce management anxiogène et connaître les décisions prises pour ramener la sérénité au sein de cette équipe.
8. **PDZ et secteur géographique des commerciaux ; Suite à la réponse de la Direction au point 10 de l'OdJ CGT des DP de février dernier, nous souhaitons connaître la position de la Direction sur les questions suivantes :**
- 8.1. Quelle est la pertinence de donner des fiches clients/prospects/suspects à un commercial « A » sur une zone géographique déjà couverte par un commercial « B », obligeant le commercial « A » à faire plusieurs dizaines de kilomètres pour les démarcher alors qu'un autre commercial est à proximité.
- 8.2. Lors d'un appel entrant d'une société non référencée dans Saleforces, à qui sont attribués la gestion et le suivi de l'appel et qui décide de son attribution, sur quels critères, notamment lorsque la fiche est attribuée à « ERP interface » ?
- 8.3. Comment la population technique va s'y retrouver lorsqu'elle va vouloir remonter une information client ou prospect sachant qu'il n'y a plus de commerciaux rattachés à une zone géographique précise ?
- 8.4. Comment le travail de gestion des comptes, travail se faisant parfois sur plusieurs années, sera respecté si les fiches SFA peuvent migrer d'un commercial géographique à un autre, en fonction des PDZ ?
- 8.5. La CGT demande à la Direction des éléments précis qui lui permettent de dire que cette pratique, consistant à ne plus attribuer de secteur géographique précis, est constante et n'a rien de nouveau ?
9. **Retard de virement du salaire de janvier pour certain-e-s salarié-e-s (toujours pas viré le 31).**
9.1. La CGT demande, en complément de ce point, que les salaires soient virés deux ou trois jours avant la fin du mois.



Denis Canton
Délégué Syndical CGT Canon France